



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 3 juin 2022

### **Sécheresse en Isère Mise en vigilance et alerte du bassin de Bièvre - Liers - Valloire**

**Le préfet de l'Isère et la préfète de la Drôme placent le bassin versant de Bièvre-Liers-Valloire en vigilance pour les eaux souterraines et en alerte pour les eaux superficielles.**

L'année 2021, marquée par une pluviométrie exceptionnelle en période d'étiage et des températures modérées, a permis de recharger partiellement les nappes phréatiques et les nappes d'accompagnement des cours d'eau. Cependant, le déficit de pluies en intersaison, la sécheresse printanière et les températures élevées de 2022 mettent en difficulté les cours d'eau et les milieux aquatiques. Les prévisions de Météo France annoncent par ailleurs une période de chaleur qui impactera le niveau d'évapotranspiration et la sécheresse des sols.

Suite à la validation le 30 mai 2022 de l'arrêté cadre interdépartemental sécheresse pour le territoire de Bièvre-Liers-Valloire, qui fixe les règles de gestion et met en cohérence les règles entre les deux départements sur ce territoire, les préfets ont décidé de placer immédiatement :

- les eaux souterraines du bassin versant de Bièvre-Liers-Valloire en niveau 1 de vigilance sécheresse ;
- les eaux superficielles du bassin-versant de Bièvre-Liers-Valloire en niveau 2 d'alerte sécheresse.

Le niveau 1 de vigilance ne s'accompagne d'aucune mesure de restriction mais chaque citoyen et usager est invité à être vigilant et économe dans sa consommation d'eau. Le niveau 2 d'alerte impose des restrictions listées dans l'arrêté en annexe.

Les usages non prioritaires de l'eau à partir du réseau d'eau potable peuvent être limités par décision de la structure compétente en eau potable.

La situation actuelle conduit à inviter chaque consommateur d'eau à être particulièrement attentif à l'utilisation de cette ressource et au respect des mesures édictées. Des contrôles seront menés le cas échéant.

L'intégralité de l'arrêté fixant les mesures de vigilance est disponible sur le site des services de l'État de l'Isère [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr).

#### Contact presse

Bureau de la Communication Interministérielle

[pref-communication@isere.gouv.fr](mailto:pref-communication@isere.gouv.fr)

 @Prefet38  prefet38  Prefet38

12, place de Verdun  
38000 Grenoble